



Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants

Les gouvernements provincial et fédéral ont instauré des crédits d'impôt pour frais de garde d'enfants.

Plusieurs programmes des YMCA du Québec sont admissibles:

- garderies;
- jardins d'enfants;
- camps de jour;
- Camp YMCA Kanawana.

Un relevé 24 vous sera délivré (votre numéro d'assurance social (NAS) est requis).

Si vous n'avez pas reçu votre relevé 24, merci de contacter votre centre YMCA.

Différentes conditions, notamment en ce qui touche l'âge ou le revenu, s'appliquent. Pour plus d'information:

Revenu Québec : http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/credit_enfant/default.aspx;

Agence du Revenu du Canada:

<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/tpcs/ncm-tx/rtrn/cmpltng/ddctns/lns206-236/214/menu-fra.html>.